

Chapitre 116 (20 décembre 1975) *Loi constituant Norbanque en corporation* prévoit que la banque aura un capital social autorisé de \$20 millions et que son siège social sera à Winnipeg (Man.).

Chapitre 117 (20 décembre 1975) *Loi autorisant la Compagnie The Eastern Canada Savings and Loan Company et la Compagnie Trust Central et Nouvelle-Écosse à fusionner.*

Chapitre 118 (15 juin 1976) *Loi concernant la United Grain Growers Limited* porte le capital autorisé de la compagnie de \$12 millions à \$25 millions et autorise la déclaration des tableaux révisés de dividendes.